

SEANCE du 26 Mars 2009

POLE RESSOURCES

SERVICE JURIDIQUE

RAPPORT

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DE LA REALISATION D'UNE MISSION D'ASSISTANCE PERMETTANT L'AIDE A LA DECISION DES MAIRES DANS LE CADRE D'UN PROJET INTERCOMMUNAL

EXPOSE

Les communes d'Asnières, Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Gennevilliers et Saint Ouen ont décidé de s'associer dans l'étude d'un projet intercommunal. D'autres communes ont été sollicitées comme Villeneuve - la - Garenne.

Il y a, de longue date, des échanges bilatéraux plus ou moins forts entre les communes de ce périmètre autour d'infrastructures communes ou de manifestations conjointes.

Des discussions ont déjà eu lieu sur une « intercommunalité de projet ». Des opérations sont déjà en cours dans ce domaine mais elles ne répondent pas à l'idée d'une coopération globale sur le territoire. Certaines communes souhaitent formaliser cette association dans une Communauté d'Agglomération.

Toutes les communes souhaitent avant tout engagement, définir le sens et les contours d'un projet communautaire avant de décider d'adhérer ou non à l'établissement public de coopération intercommunale retenu.

Les communes de la Boucle Nord mandatent la Ville de Colombes pour porter administrativement le marché permettant de désigner un bureau d'étude pour accompagner cette démarche.

Le coût de cette étude sera partagée par les villes au prorata de leur population.

L'objectif est de faire émerger les points de convergence pouvant concrétiser un projet d'intérêt communautaire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le principe de la réalisation d'une mission d'assistance à la définition d'un projet intercommunal.